



Notice d'emploi N° 8036 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	20.6 % fluroxypyr (200 g/l) [sous forme 29.7% de fluroxypyr-1-méthylheptylester (288g/l)]
Nom UICPA:	4-amino-3,5-dichloro-6-fluoro-2-pyridyloxyacetic acid

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Tomagan

Numéro d'homologation fédéral: I-7031	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 10710	Titulaire de l'autorisation étranger: Nufarm Italia S.R.L.,Italie

Tomigan 20

Numéro d'homologation fédéral: F-6680	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9900412	Titulaire de l'autorisation étranger: Nufarm SAS,France

Hatchet Xtra

Numéro d'homologation fédéral: F-6857	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2100029	Titulaire de l'autorisation étranger: Mitsui Agriscience Int.,Belgique

Flurostar 200

Numéro d'homologation fédéral: F-6856	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2100053	Titulaire de l'autorisation étranger: Globachem NV,Belgique

Starane 200

Numéro d'homologation fédéral: F-6855	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8400600	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience France S.A.S,France

Retrieve 20

Numéro d'homologation fédéral: F-6689	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9900411	Titulaire de l'autorisation étranger: Nufarm SAS,France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Céréales d'automne	dicotylédones	Dosage: 0.55 - 0.9 l/ha Application: printemps; post-levée jusqu'à BBCH 39.	1
Céréales de printemps	dicotylédones	Dosage: 0.55 - 0.9 l/ha Application: printemps; post-levée jusqu'à BBCH 31.	1

Charges générales / agronomiques:

Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.